

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Mercredi 07 octobre 2020

COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis le : Mercredi 07 octobre à **18 Heures 30**, sous la présidence de **Madame Christiane LAMBERT, Vice-Présidente**.

MEMBRES DU C.C.A.S	PRESENT	EXCUSE	POUVOIR A	ABSENT
Mme Lydie BARBAUX, Présidente		x		
Mme Mathilde BELLO, Conseillère municipale*	x			
Mme Nicole FERRANDO, Conseillère municipale	x			
M. Philippe THOUVENOT, 5 ^{ème} Adjoint	x			
Mme Christiane LAMBERT, Conseillère municipale	x			
M. Guy Mansuy, 1 ^{er} Adjoint	x			
Mme Martine RENAULD, 2 ^{ème} Adjointe	x			
Mme Sandra BALLAND, Membre non élu**	x			
Mme Lindsay CHEVALME, Membre non élu	x			
M. Jean-Louis COURTIER, Membre non élu	x			
Mme Marie-Dominique COURTIER, Membre non élu	x			
Mme Catherine LEROY, Membre non élu	x			
M. Jean-Paul TRAHIN, Membre non élu	x			

* à partir des questions diverses

** à partir de la question n° 20/2020

N°17/2020 : Approbation du procès-verbal du 30 juin 2020.

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, après délibération propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2020.

Le Conseil d'administration, après délibération,

à l'unanimité

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 30 juin 2020

N°18/2020 : Versement des aides cantines.

A ce jour pour l'année scolaire 2019-2020, deux dossiers sont concernés par cette aide.

Familles	Périodes Année scolaire 2019-2020	Aide CCAS	Montant versé
1	Septembre 2019 à mars 2020	25%	75.00 €
2	Septembre 2019 à mars 2020	50 %	170.98 €

Le Conseil d'administration

PREND ACTE des montants qui ont été versés aux familles dans le cadre des aides cantine attribuées par le CCAS.

N°19/2020 : Révision du montant du loyer pour le logement du Presbytère au 17 rue Grillot – 2^{ème} étage – XXXXXXXXXX.

Par délibération n° 26/2015, le Conseil d'administration du CCAS a accepté à l'unanimité la reconduction du bail de madame XXXXXXXXXX au 17, rue Grillot – 2^{ème} étage pour un montant de 329,73 €.

Il convient aujourd'hui de réviser le montant du loyer selon l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre de l'année 2020 soit 130,57 €.

La formule appliquée est la suivante :

$$\text{Ancien loyer} \times \frac{\text{Indice du 1^{er} trimestre de l'année en cours}}{\text{Indice du 1^{er} trimestre de N-1}}$$

Soit :

$$340,77 \text{ €} \times \frac{130,57}{129,38} = 343,90 \text{ €}$$

Le montant du loyer est ainsi fixé à **343,90 € applicable à partir du 1^{er} septembre 2020.**

Le Conseil d'administration, après délibération,

à l'unanimité

APPROUVE le nouveau montant du loyer.

N°20/2020 : Coffret-cadeau « Saveurs Locales » offert aux aînés

Afin de mettre à l'honneur les aîné(e)s, âgé(e)s de 70 ans et plus et domiciliés à Plombières-les-Bains, le C.C.A.S. a pour tradition de leur offrir en fin d'année ou début d'année suivante soit un repas, soit un panier garni.

Aux vues des contraintes sanitaires actuelles liées au COVID-19, l'organisation du repas telle que les années passées n'est pas concevable : invitation de moins de 100 convives par repas, piste de danse interdite, présentation de test négatif de moins de 72 heures de chaque participant...

Aussi et suite à la réunion du 18 septembre dernier, les membres de la Commission Citoyenne « Population et Cohésion Sociale » proposent à l'assemblée, les actions suivantes pour 2020 – 2021 :

1. la préparation et distribution de coffret-cadeau « à la découverte des produits locaux » pour tous les aînés de la commune (période de distribution : décembre 2020 – janvier 2021).

2. l'organisation d'un pique-nique géant durant la période estivale (fin juin, début juillet 2021) avec tous les aînés, les élus, les membres et bénévoles du CCAS et de la Commission Citoyenne «Population et Cohésion Sociale», dans le respect des directives des règles sanitaires à cette période. Action à structurer et à proposer au budget primitif 2021.

Catégories, choix des fournisseurs, valeur, préparation et distribution des coffrets-cadeaux :

Catégories : Ces coffrets-cadeaux sont distribués à titre individuel à chaque habitant âgé de 70 ans et plus. Afin d'éviter que les couples ne reçoivent deux coffrets identiques, le choix des produits doit être différent pour les hommes et les femmes. De même, pour les résidents de l'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), les terrines ou autres articles salés sont remplacés par des produits sucrés, des boissons ou autres.

Choix des fournisseurs : Tous les articles sont achetés chez les producteurs locaux et choisis parmi la liste de leurs propositions, jointe à cette délibération.

Valeur : Afin d'être en concordance avec les budgets des années antérieures, le prix du coffret-cadeau y compris le coût de l'emballage est fixé à environ 20 €. Dans tous les cas, ce montant approximatif ne pourra être supérieur de + de 10 %, soit 22 €. Il est unique et concerne les trois catégories citées.

Préparation et distribution des coffrets-cadeaux : Les membres du CCAS volontaires ainsi que les membres de la Commission Citoyenne intéressés s'engagent à participer bénévolement aux ateliers de préparation des coffrets-cadeaux, planifiés au mois de décembre 2020. La distribution est assurée par les élus, les membres du CCAS et les bénévoles.

L'organisation de ces ateliers et de la distribution est confiée à :

Mme LAMBERT Christiane
Mme COURTIER Marie Dominique
Mme LEROY Catherine
Mme BALLAND Sandra Catherine

Le Conseil d'Administration, après délibération,

A l'unanimité

APPROUVE les deux actions énoncées, et précise qu'un courrier nominatif et explicatif sera adressé à tous les habitants concernés avant le 15 novembre 2020.

APPROUVE le choix des fournisseurs et prend acte de la liste des propositions.

DECIDE de retenir la valeur unique, comprise entre 20 et 22 € par coffret-cadeau.

PREND ACTE de l'organisation de la préparation et la distribution des coffrets-cadeaux.

AUTORISE la Présidente ou la Vice-Présidente à signer les bons de commandes relatifs à cette dépense.

Questions diverses :

Questions Diverses :

1. Réflexions de la Commission Citoyenne « Population et Cohésion sociale » :

Tous les membres du CCAS sont destinataires des comptes rendus afin d'être informés de l'avancement des travaux :

- 20 août 2020 : plénière ; mise en place des groupes de travail
- 04 septembre 2020 : groupe de travail Banque Alimentaire,
- 17 septembre 2020 : groupe de travail sur une Maison des Services,
- 18 septembre 2020 : repas et coffret-cadeau des aînés
- 01 octobre 2020 : réflexions sur les besoins sociaux du territoire, dans leur généralité (compte-rendu en cour de rédaction).

2. Le Conseil Départemental peut désigner un « Référent RSA » au sein du CCAS. Ce référent a pour objectif d'accompagner les personnes bénéficiaires du RSA dans leurs démarches socio-professionnelles.

Avantage pour la commune : avoir un référent à proximité permet de résoudre les problèmes de mobilité pour les bénéficiaires d'assurer une qualité dans le suivi. Ce référent connaît bien les spécificités du territoire et va donc pouvoir mieux communiquer avec les bénéficiaires. Le CCAS devient partenaire d'un réseau ce qui va lui apporter plus d'opportunités : mise en place d'ateliers, réception d'informations, invitations aux réunions départementales...

Dans le cadre de l'insertion professionnelle, Plombières est dotée d'un outil important sur son territoire : le chantier d'insertion les Jardins en Terrasses. Depuis cette année, les CCAS peuvent être prescripteurs de CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion), c'est-à-dire qu'ils peuvent orienter des personnes vers des chantiers, entreprises ou associations d'insertion. Avoir une personne désignée référente RSA de proximité serait complémentaire (travail sur l'employabilité et le retour à l'emploi).

Le Conseil Départemental a lancé un appel à projet dématérialisé sur sa plate-forme.

(Cette information a été reçue le 06 octobre, hier matin, lors d'une rencontre avec la DIRECCTE à EPINAL, c'est pourquoi, elle est inscrite dans les questions diverses. Après étude et réflexions, elle fera éventuellement l'objet d'une prochaine délibération.

3. Courrier de l'ADAPEI88 : semaine du 12 au 18 octobre 2020, organisation de l'Opération Brioches. Groupe de travail : Madame Christiane LAMBERT et Monsieur Jean-Paul TRAHIN. Proposition : point de vente sur le marché, et communication à prévoir.

4. Don de légumes à la Banque Alimentaire par un couple de jeunes maraîchers de Bellefontaine : Marina et David Pereira. Ils seront invités à l'occasion du repas de fin d'année de la banque alimentaire.

5. Plombières Ciné a lancé la deuxième édition de l'évènement CLAP (Ciné-rencontre Lumineuse A Plombières) avec Costa Gavras. Il propose aux socio-professionnels de Plombières de soutenir l'action en achetant des pass pour les faire gagner à leurs clients. La société Editions Ex Aequo souhaite acheter 5 pass qui seront remis au CCAS pour les Plombinois défavorisés.

6. PETR « Pays de Remiremont et ses Vallées » : édition les années dernières du Mémorial Seniors, version papier et version dématérialisée mise à jour régulièrement (voir lien sur le site de la Mairie). Si ce mémo est encore disponible en quantité suffisante, il pourrait être distribué en même temps que le coffret cadeau.